



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 37

Séance du mercredi 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	02

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Patrick CHEYNET), CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 26 mai 2025

Date d'exécution : 06 juin 2025

Date d'affichage : 10 juin 2025

OBJET : SIEP CONVENTION D'ENFOUISSEMENT « TEPPE ROSSE »

Le président informe le conseil que dans le cadre du projet d'alimentation de l'ensemble immobilier qu'il est prévu d'implanter sur les parcelles A.1602 et A. 1604 (PC N° 02B 00090 24 S0009 DELSENY Fabien), le SIEP a sollicité la commune afin d'être autorisé à enfouir une ligne électrique aux tréfonds de la parcelle communale E.1513.

La ligne dont il s'agit serait établie dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 45 mètres.

Le président propose au conseil d'approuver la convention d'enfouissement établie dans ce cadre et de l'autoriser à signer l'acte dont il s'agit.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Approuve la convention proposée par le SIEEP en vue de l'enfouissement d'une ligne électrique aux tréfonds de la parcelle communale E.1513,
- Autorise le maire à signer l'acte dont il s'agit.

Délibération n° 2025 – 37 : SIEEP CONVENTION D'ENFOUISSEMENT « TEPPE ROSSE »

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 PATRICK CHEYNET
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

